

# SNCF : nous verserons 116 siècles de salaires/mois à 140 000... non-travailleurs !

écrit par Jacques Martinez | 24 avril 2024

22 Avr 2024, 19:12



Les quatre syndicats représentatifs de la SNCF ont tous signé avec la direction un accord sur les fins de carrière des cheminots. (Crédits : Reuters)

22 Avr 2024, 19:12



Les quatre syndicats représentatifs de la SNCF ont tous signé avec la direction un accord sur les fins de carrière des cheminots. (Crédits : Reuters)

Screenshot

**Dites-moi si mon raisonnement est bon : 140 000 cheminots vont AVANT LEUR RETRAITE être autorisés à percevoir un salaire EN RESTANT CHEZ... EUX ! Et jusqu'à 18 mois soit durant 1 an et demi ! ☐**

Mon raisonnement tient-il ? Chaque mois, moi mais aussi vous, contribuables, nous réglerons ces salaires mensuels NON TRAVAILLÉS à 140 000 cheminots. Donc l'équivalent de 1 mois x 140 000 cheminots = 140 000 MOIS ! ☐ Et cela CHAQUE FIN DE MOIS.

Continuons le raisonnement : si je divise ces 140 000 mois par 12, cela me donne 11 666 !... Donc 11 666 années, ce qui correspond, en divisant par 100 (pour 100 années par siècle), à 116 siècles ! ☐Voilà donc ce que CHAQUE MOIS, NOUS, CONTRIBUABLES, ALLONS VERSER À LA SNCF, POUR DES CHEMINOTS NE TRAVAILLANT PAS : 116 SIÈCLES DE SALAIRES !!!

**☐Mieux que les congés payés, l'absence au travail... payée : la direction de la SNCF et l'État se moquent non du monde mais des Français qui vont devoir payer des gens restant chez eux !!!** Tout cela pour avoir la paix dans les gares pour les fins de semaines de mai. En fait, c'est en réalité pour apaiser la période de l'arrivée des étrangers (eux payants !) lors des JO ! Mais croyez-vous que ces cheminots par l'odeur (des euros) alléchés ne vont pas faire jouer leur « poids de nuisance » avant les JO ???

☐Mes impôts vont offrir 140 000 mois chaque mois de NON TRAVAIL aux cheminots !!! On marche non seulement sur la tête mais en plus sur des rails qui déraillent !

☐À la SNCF, les salariés vont pouvoir percevoir leurs salaires SANS AVOIR À ALLER TRAVAILLER !!!

Dans quel autre pays voit-on cela ??? Vivement un régime dur en France afin d'arrêter les gabegies de ce genre dans tous les domaines : de l'accueil de terroristes islamistes à la gratuité de travailler à des « non-travailleurs » du service... Quel service ? Mais le service PUBLIC qui est au service du PUBLIC mais dont les salariés qui partent avant les autres à la retraite, vont en plus pendant □18 jours ? Non ! □Alors 18 semaines ? Que nenni... □Non, pas pendant 18 mois ??? □Oui, PENDANT 18 MOIS AVANT LA RETRAITE... □Et combien de cheminots en bénéficieront-ils ? □ PAS 15, □PAS 150, □PAS 1 500, □PAS 15 000 □MAIS 140 000 ! OUI, 140 000 POURRONT NE PLUS VENIR AU BOULOT ! L'équivalent de TOUTE LA POPULATION de villes comme Le Mans, Brest ou Tours !

Mais ces malheureux vous diront qu'ils font un travail SI DÉCALÉ SURTOUT POUR LES HORAIRES DE NUIT ! Là, personnellement, je peux répondre : j'ai travaillé TOUTE MA VIE DE NUIT, ET EN DÉBUT DE CARRIÈRE 6 NUITS SUR 7 ! Ma journée de repos était en fait une nuit entre deux demi-journées ! J'arrêtais de travailler un jour et je reprenais le lendemain ! Et, avec une nuit par semaine, n'importe quand selon l'actualité, même en fin de semaine, le « week-end complet » qu'imposent certaines générations du XXIe siècle était à l'époque impossible...

France Info, station d'État (elle aussi payée par nos impôts) s'est tout naturellement félicitée de cet accord aberrant « ...sur les fins de carrière des cheminots avec les quatre syndicats représentatifs de la SNCF. » Ajoutant sur un ton guilleret... « Cela fait longtemps qu'une telle unanimité n'avait pas été observée côté syndical à la SNCF. »

Comment ne serait-ce qu'un seul de ses syndicats aurait-il pu refuser un tel accord sur le dos de tous les Français ? Même ceux qui, comme moi, ne prennent jamais le train !!! Et

nous versons généreusement nos impôts pour une société qui, pourtant, engrange des milliards d'euros chaque année ! Ce n'est donc plus un service public !

**France Info précise que « les cheminots qui ont occupé les emplois les plus durs pourront, 30 mois avant leur retraite, bénéficier d'une « cessation anticipée d'activité ». »**

Comme cela est si galamment dit ! J'eusse apprécié le même avantage quand j'ai eu droit à ma retraite !

□« À l'approche de leur départ, les cheminots travailleront une quinzaine de mois payés à 100% puis les 15 mois suivants, ils seront exonérés de travail, tout en gardant 75% de leur salaire. Pour les contrôleurs, c'est encore plus avantageux, puisque ce système s'étale sur 36 mois avec une moitié, travaillée, payée à 100%, et une autre moitié, durant un an et demi donc, sans travail, mais avec une rémunération maintenue à 75%. »

□**Et les cadeaux ne sont pas terminés : il y a mieux que ce « travail/non-travaillé/rémunéré » :**

« Privilégier des fins de carrière à la carte, semble se réjouir France Info, c'est une façon de compenser le recul de l'âge de la retraite. **Aujourd'hui, l'âge moyen de départ d'un salarié SNCF est de 59 ans et 7 mois.** » □« Âge moyen » ce qui veut dire que la moitié des 140 000 concernés -non cernés par le boulot- partent avant 59 ans et 7 mois !

Et il y a encore mieux : pas un petit coup de pouce mais carrément un grand coup de poing pour augmenter quoi ? Mais la pension de... retraite ! Pour qui ? Mais « pour ceux qui ont 35 années de maison »

**Quels sont les salariés qui n'ont pas fait 35 ans dans la même « maison » sans avoir tant d'avantages ? Cela semble extraordinaire à la SNCF !**

*« Le système de la SNCF veut privilégier des fins de carrière à la carte, avec des aménagements sur le temps partiel. Il y a aussi la création d'un échelon d'ancienneté supplémentaire pour ceux qui ont 35 ans de maison, afin d'améliorer la rémunération des cheminots en fin de parcours et donc la pension de retraite. »* C'est un peu ce qui arrive à certains fonctionnaires : dans leur dernière année, on les augmente et ainsi ils partent contents avec une meilleure retraite -ce qui n'est pas possible dans le privé !-. C'est la méthode « S' N' C' Fait ! » : non seulement, les salariés « payés par nous » partent plus tôt, après avoir « oublié pendant des mois d'aller au boulot » mais, en plus, alors qu'ils n'avaient pas à aller au travail, on leur augmente leurs rémunérations dans le but d'augmenter leur... future retraite ! Payées par qui ???

**Et tout cela, grâce à quels escrocs ? Les représentants de l'État mais aussi les parlementaires qui ne veulent pas de lois réprimant ces abus au « droit » de grève !**

Il fut un temps où aux États-Unis, un président voulant faire cesser une grève touchant toute l'aviation civile, n'avait pas hésité à faire mettre au chômage tous les personnels en grève et à embaucher immédiatement derrière de nouveaux salariés ! Quel responsable politique aurait le courage de faire une telle opération à la SNCF ? Nous en reparlerons, peut-être, dans peu de temps... Après un tel succès d'être payé à ne rien faire durant des mois pour... préparer sa retraite -qui, en dehors de la SNCF, le fait ???-, qui va empêcher ces syndicats de prendre en otage cette fois les JO pour obtenir plus ? □ Certainement pas les carpettes ayant laissé passer sans réagir un tel accord ! Quelles carpettes ? Mais les carpettes estampillées « made in Macronie » !

Vivement des responsables et parlementaires « Faits en FRANCE » !

**Jacques MARTINEZ**, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...